

SyanChaleur

RÉSEAU DE Passy-Marlioz

Mon réseau de chaleur bois énergie

Lettre aux usagers N°1 - Avril 2026





Le réseau de chaleur de Passy-Marlioz est en service depuis fin 2024.

Syan'Chaleur, régie du Syane, en est le gestionnaire, en partenariat avec votre commune.

Cette première édition de la lettre aux usagers est tout d'abord l'occasion de vous faire un retour sur cette première année d'exploitation. Mais aussi de vous permettre de découvrir son fonctionnement, ses acteurs, son évolution et ses atouts pour les habitants et pour l'environnement !

Ce format de lettres aux usagers vous est remis annuellement, afin de vous présenter les actualités de votre réseau de chaleur dans un objectif de proximité et de transparence du service public.

Nos équipes sont à votre écoute tout au long de l'année, à l'adresse suivante : contact@syanchaleur.fr

Bonne lecture.



SOMMAIRE

1

INTRODUCTION

Présentation du réseau de chaleur.....4

2

BILAN 2025 DE LA CHAUFFERIE

Bilan général 2025..... 6

Tarification 2025..... 8

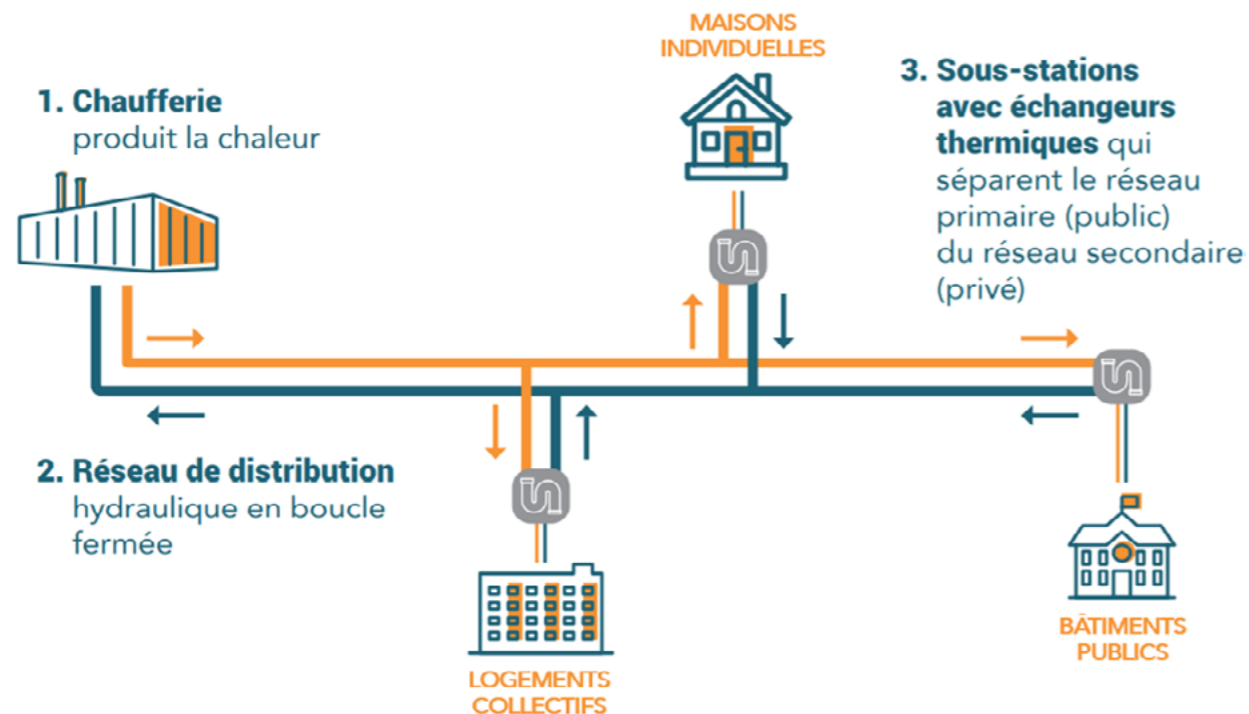
Facturation de la chaleur 9

Présentation du réseau de chaleur bois énergie de Passy-Marlioz

FONCTIONNEMENT D'UN RÉSEAU DE CHALEUR

Un réseau de chaleur est composé d'une chaufferie centrale alimentée en bois énergie qui mutualise la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire pour un ensemble de bâtiments. Une fois produite, cette énergie est acheminée vers divers bâtiments par le biais de canalisations hydrauliques isolées et enterrées.

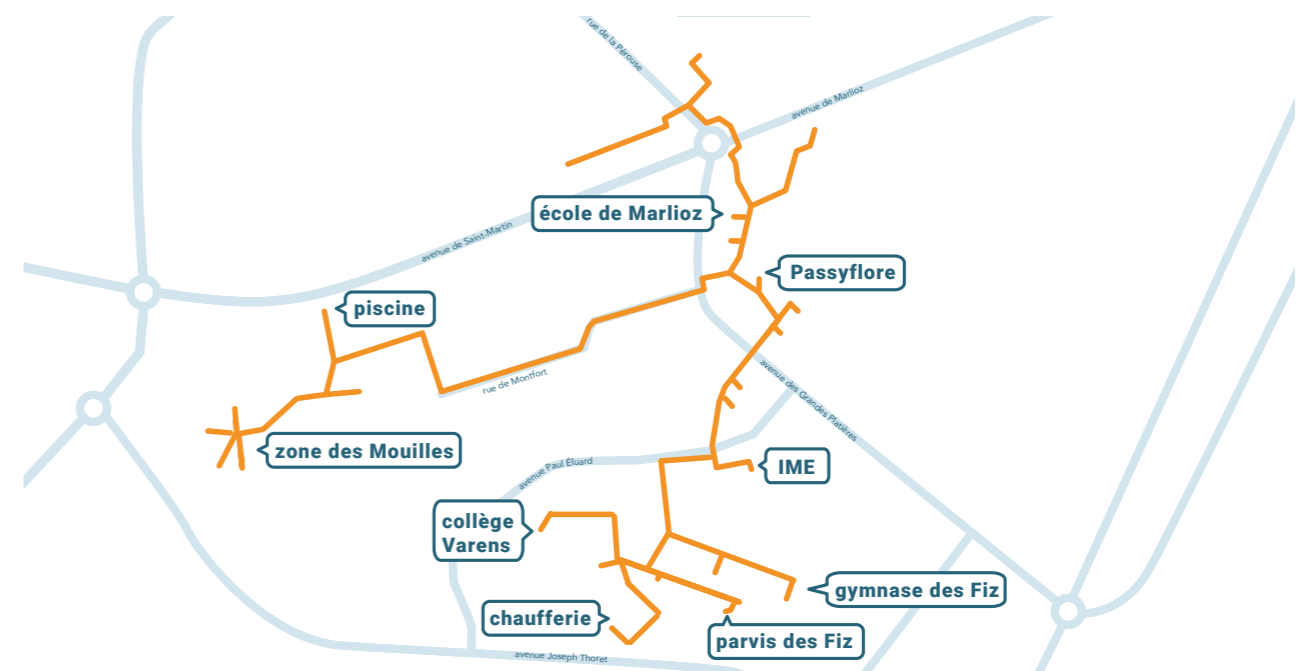
Ces canalisations constituent le réseau « primaire », empruntant le domaine public ou privé jusqu'aux postes de livraisons : les « sous-stations ». La température de départ maximum du réseau aller est d'environ 80°C contre 55°C pour le réseau retour refroidi.



In fine, ce type d'installation permet l'usage de ressources locales et renouvelables, de mutualiser les équipements et leur maintenance, de favoriser la création d'emplois, d'optimiser les coûts et de garantir leur stabilité.

PLANNING DES TRAVAUX

- **Ete 2023** : attribution du marché global de performance pour la réalisation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur à un groupement d'entreprises dont EIMI est le mandataire.
- **Automne 2023** : début des travaux
- **Automne 2024** : mise en service de la chaufferie bois



3,6 km

Longueur du réseau

1 200 teq CO₂

évités par an (gaz à effet de serre)

23

Bâtiments raccordés

7,8M€ HT

d'investissement

1 500 kW

Puissance chaudière bois

3M€ HT

de subvention de l'ADEME

Bilan énergétique du fonctionnement du réseau

CONSOMMATION D'ÉNERGIE SUR LE RÉSEAU

Fruit de la volonté commune de la Ville de Passy et de Syan'Chaleur, le réseau de chaleur a été conçu pour favoriser la filière bois locale tout en offrant aux usagers une énergie renouvelable, fiable et compétitive.

Le réseau a délivré **5 508 MWh** utiles durant sa première année d'exploitation.

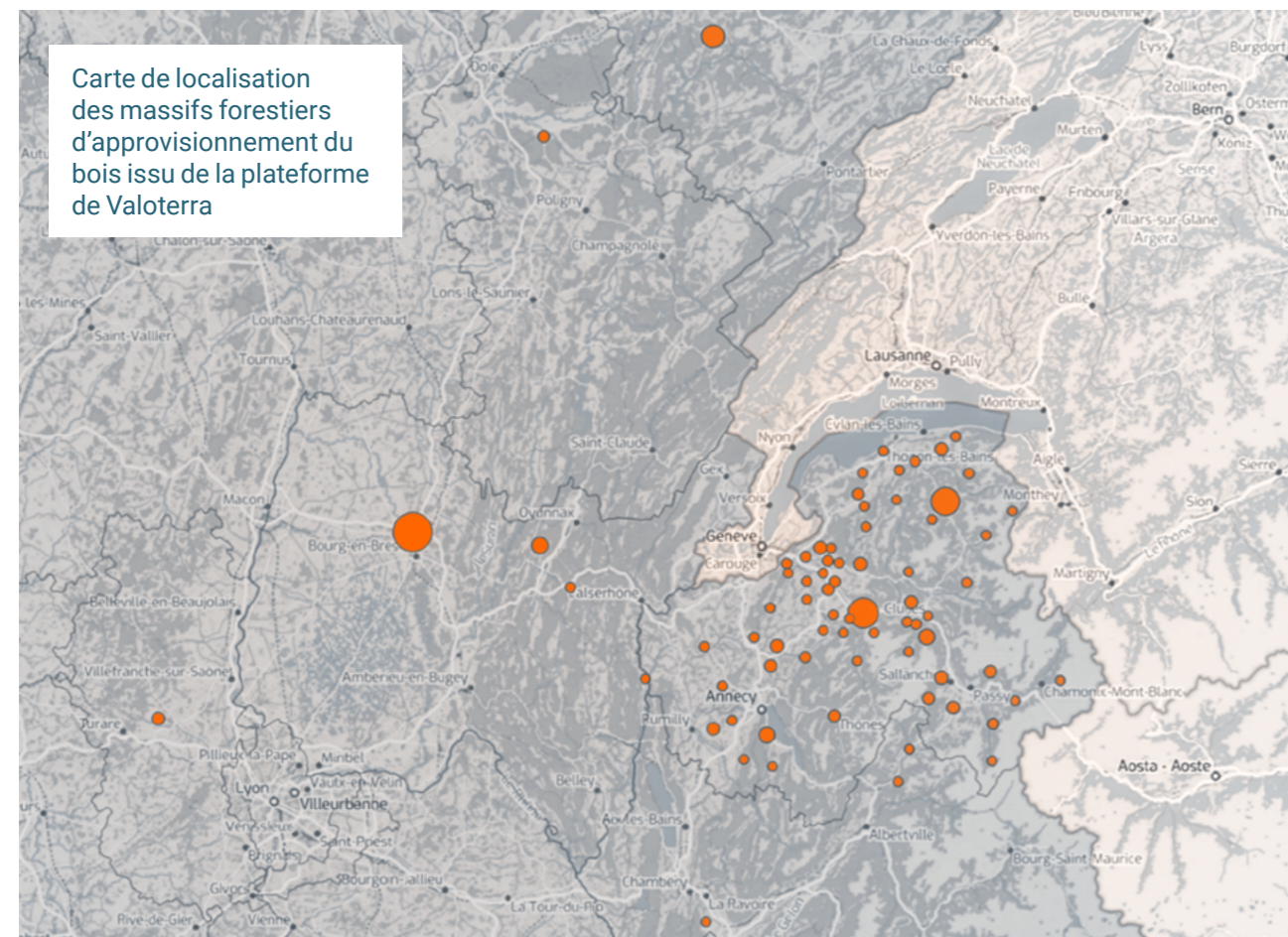
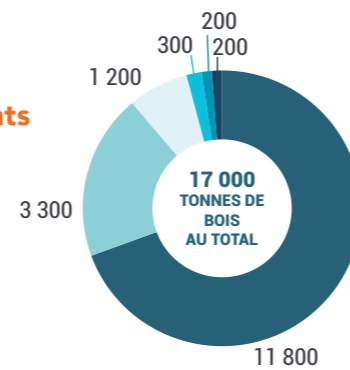
TAUX DE COUVERTURE BOIS

En 2025, **63%** de la chaleur a été produite à partir de bois 100% local, avec **64 livraisons bois** réalisées par ABSRA.

A compter de 2026, l'objectif contractuel de l'exploitant est d'avoir au moins **50%** de l'approvisionnement bois avec un lieu de pousse dans un rayon de **50km** de la chaufferie.

Les lieux de coupe et répartition des approvisionnements

- Haute-Savoie
- Ain
- Doubs
- Rhône
- Jura
- Savoie



TAUX D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

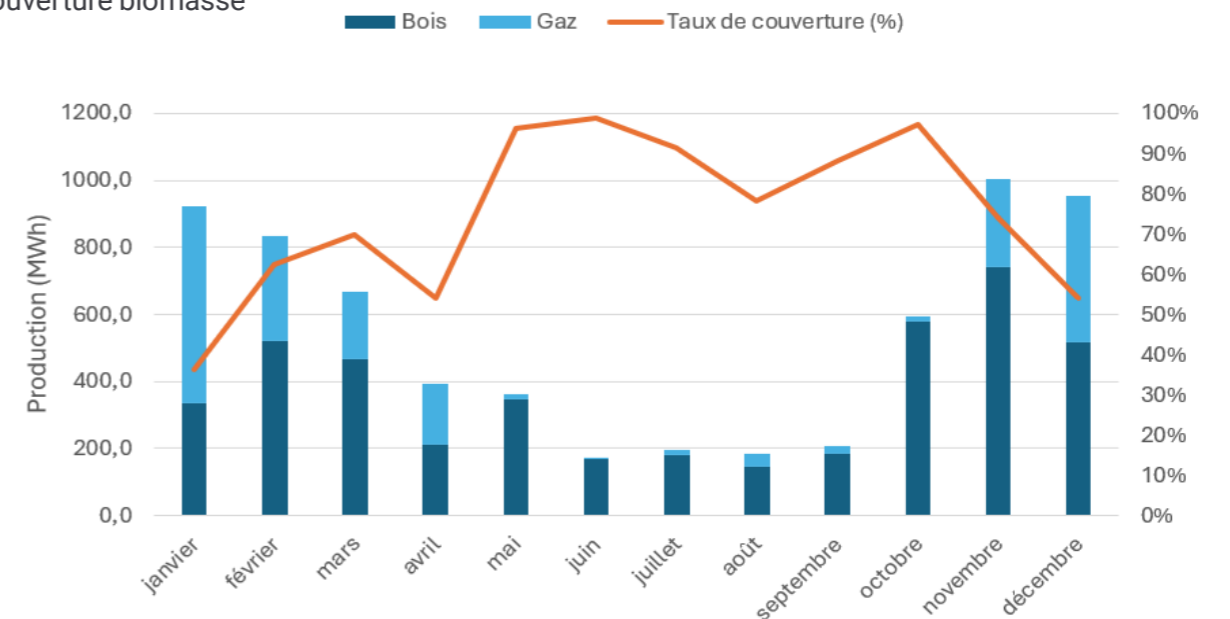
Avec **63 % de la chaleur produite à partir d'une énergie locale, renouvelable et décarbonée**, ce sont près de **1.1 M€ TTC d'énergies fossiles et polluantes** qui n'ont pas été achetées et ont pu être réinjectés dans l'économie locale pour soutenir la filière bois ainsi que l'exploitation et la maintenance du réseau de chaleur.

CONTENU CO2

En 2025, le fonctionnement réel de notre réseau affiche un contenu carbone de **90 g/kWh**, contre **205 g/kWh** pour une solution au gaz. Ce résultat contribue à améliorer le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) de votre logement.

Grâce au réseau, ce sont **882 tonnes de CO₂** émis dans l'atmosphère qui ont pu être évitées en 2025 par rapport aux équipements remplacés. Une fois les réglages optimisés, l'objectif est une réduction de **1200 t eq CO₂ /an**.

Évolution du taux de couverture biomasse



PRODUCTION ANNUELLE 2025

Le taux de couverture plus faible observé en janvier, février et décembre s'explique par les procédures de mises en service de la chaufferie, ainsi que plusieurs pannes sur le système de convoyage permettant d'amener le bois depuis le silo jusqu'à l'entrée des chaudières bois.

Lors d'une première année de mise en service, il est courant que des ajustements techniques soient nécessaires et que le nombre d'incidents soit plus élevé.

Tarification 2025

L'actualisation des prix, selon les formules contractuelles, a conduit aux tarifs suivants en 2025 :

1

Une part variable (R1) pour couvrir les charges variables (combustibles)

R1 : 87.7 €TTC/MWh livré au compteur de l'abonné

2

Une part abonnement (R2) pour les dépenses fixes

R2 : 163.1 €TTC/kW souscrit

Il y a eu environ **918K€ TTC** de consommations et d'abonnement facturés par Syan'Chaleur sur le réseau de Passy, soit un prix moyen de la chaleur pour les abonnés de **167€ TTC/MWh** sur 2025.

À titre de comparaison, le prix de livraison du gaz naturel constaté en 2025 est d'environ **160€ TTC/MWh**.

Ce coût moyen, à l'échelle départementale, peut fluctuer de façon assez importante selon la date de signature du contrat et la durée d'engagement.

Pour évaluer réellement le coût d'un chauffage au gaz, il faut toutefois :

- **Intégrer le rendement des chaudières gaz dans le calcul du prix.**
- **Ajouter les frais des entretiens, ramonages, dépannages des chaudières.**

En intégrant ces éléments, le prix de la chaleur au gaz en 2025 s'établit autour de **197€ TTC/MWh utile**, hors investissement initial.

Le prix de la chaleur fournie par le réseau est donc compétitif pour les abonnés. Grâce à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) liés aux travaux, une baisse du prix de l'abonnement est prévue. Toutefois, cette valorisation prend plusieurs mois. La diminution interviendra donc plus tard, une fois le processus entièrement finalisé.

Facturation de la chaleur

En 2025, un dysfonctionnement de notre outil de facturation a entraîné des retards et des décalages dans l'émission des factures, notamment sur plusieurs périodes de l'année. Nous sommes conscients que ces retards ont pu occasionner des incompréhensions ou des désagréments pour les abonnés et nous vous prions de nous en excuser.

La problématique est actuellement résolue.

Pour vous permettre de suivre plus facilement vos données, chaque abonné dispose d'un espace client en ligne, dans lequel vous pouvez consulter :

- **L'ensemble de vos factures (y compris celles réémises ou régularisées),**
- **L'historique de vos consommations,**
- **Les actualités et informations relatives au réseau de chaleur.**

Le lien d'accès à votre espace client ainsi que vos identifiants personnels figurent en bas de chacune de vos factures.





© Gilles Ptiel

Rendez-vous sur notre site web

Pour retrouver toutes les informations sur votre réseau et les autres :

www.syanchaleur.fr



La lettre aux usagers évolue !

Pour recevoir les prochaines actualités et informations par voie dématérialisée (mail, alerte SMS), il vous suffit de vous inscrire ici :

<https://syanchaleur.fr/inscription-aux-informations-et-lettres-aux-usagers/>





© Gilles Piel

SyanChaleur
RÉSEAU DE Passy-Marlioz

📍 2107 route d'Annecy
74330 POISY

✉ contact@syanchaleur.fr

Suivez-nous !

